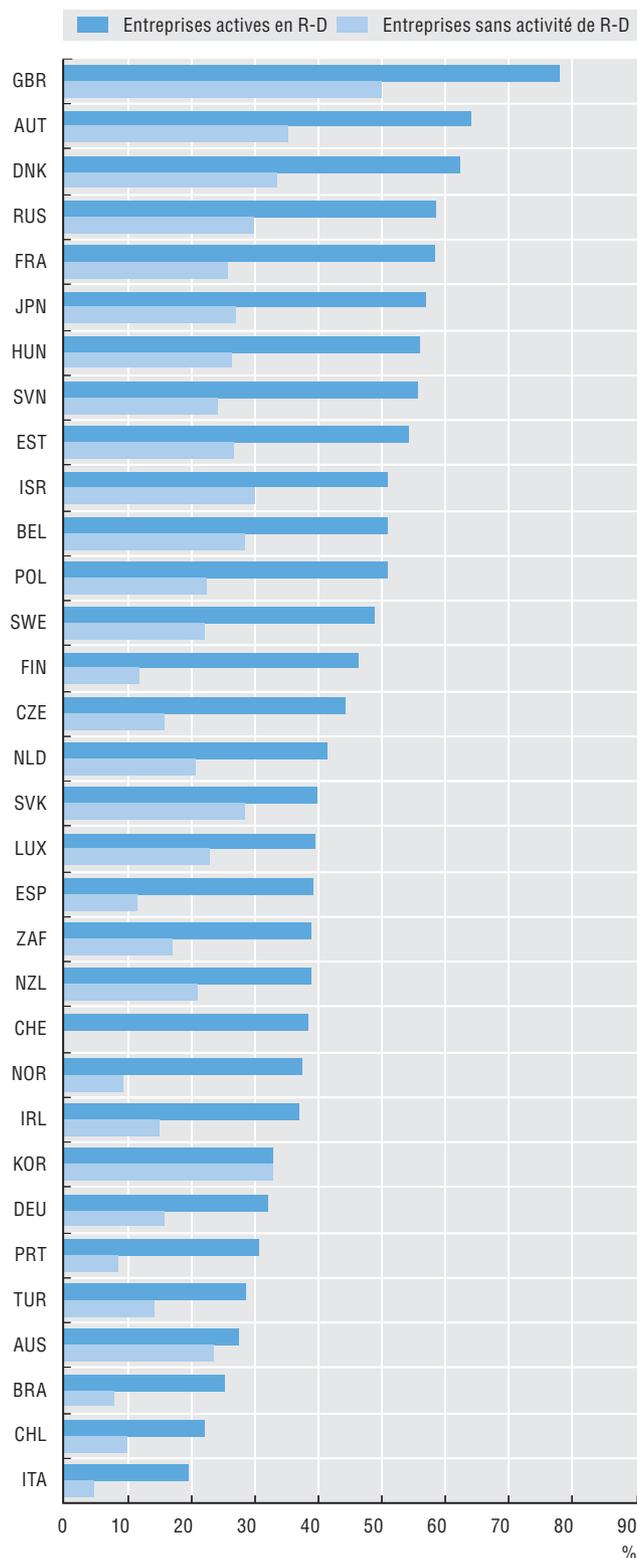


### 3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

## 3. Collaboration en matière d'innovation

#### Entreprises collaborant en matière d'innovation, par statut de R-D, 2008-10

En pourcentage des entreprises actives ou non en R-D



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932589>

Pour les entreprises actives en R-D (développée en interne ou acquise auprès d'un tiers) comme pour les autres, la collaboration est un vecteur essentiel des flux de connaissances en rapport avec l'innovation. Dans les pays pour lesquels les données sont disponibles, les entreprises actives en R-D ont tendance à collaborer plus fréquemment en matière d'innovation que leurs consœurs non actives en R-D, même si, en Corée (secteur manufacturier uniquement) et en Australie, la différence n'est pas significative.

Les modèles de collaboration changent selon les partenaires. Les travaux en collaboration avec des universités ou avec des établissements publics de recherche constituent une source importante de transfert de connaissances pour les grandes entreprises essentiellement. Dans la plupart des pays, celles-ci sont deux à trois fois plus susceptibles que les PME d'engager une telle collaboration. En Finlande, en Slovénie, en Autriche et en Hongrie, plus de la moitié des grandes entreprises innovantes collaborent avec des universités ou des établissements publics contre moins d'une sur dix au Mexique et en Australie.

Les entreprises collaborent plus souvent avec d'autres acteurs du marché, notamment leurs fournisseurs et leurs clients. Pour les grandes entreprises, les fournisseurs jouent un rôle prépondérant compte tenu de l'intégration croissante des chaînes de valeur. En Finlande, au Royaume-Uni, en Corée, en Afrique du Sud et en Islande, la collaboration avec les clients est au moins aussi cruciale qu'avec les fournisseurs, ce qui tend à montrer l'importance accrue de l'innovation axée sur les utilisateurs.

#### Définitions

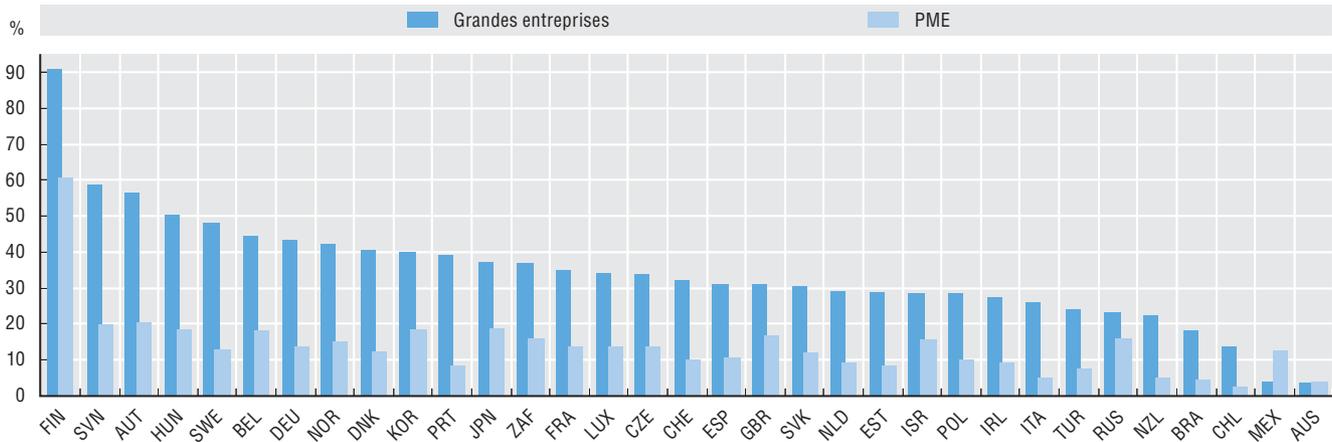
Les entreprises actives en R-D sont celles engagées dans des activités de R-D intra-muros ou extra-muros.

La collaboration suppose « une participation active à des projets d'innovation conjoints avec d'autres organisations » mais exclut la sous-traitance pure et simple du travail lié à l'innovation. Elle peut inclure la mise en œuvre conjointe d'innovations avec des clients et fournisseurs ainsi que des partenariats avec d'autres entreprises ou organisations.

Le classement des entreprises selon leur taille suit les recommandations du Manuel d'Oslo. Dans la plupart des pays, il s'appuie sur le nombre d'employés. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont entre 10 et 250 salariés, à quelques exceptions près : plus de 6 en Nouvelle-Zélande, plus de 15 en Fédération de Russie et plus de 20 au Mexique ; en Afrique du Sud, la taille des entreprises est fonction du chiffre d'affaires.

#### Entreprises collaborant sur des activités d'innovation avec des universités ou des établissements publics de recherche, par taille d'entreprise, 2008-10

En pourcentage des entreprises faisant de l'innovation de produit/procédé dans chaque catégorie

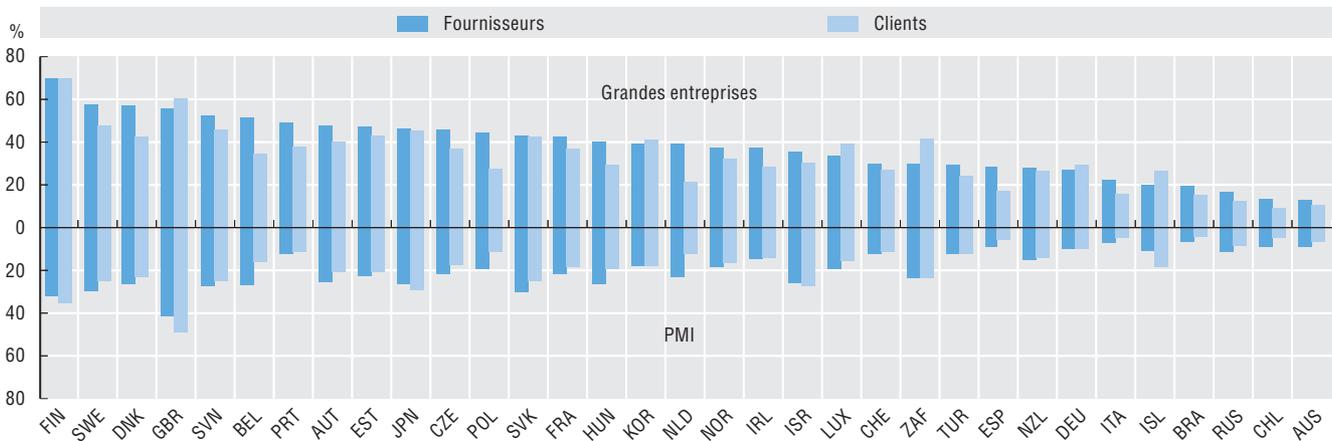


Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932608>

#### Entreprises collaborant avec des fournisseurs ou des clients, par taille d'entreprise, 2008-10

En pourcentage des entreprises faisant de l'innovation de produit/procédé



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932627>

#### Mesurabilité

Compte tenu des liens entre la R-D et l'innovation, certains pays collectent des informations sur l'innovation dans le cadre de leurs enquêtes sur la R-D des entreprises. Dans les enquêtes qui appliquent le modèle de l'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS), les entreprises sont jugées actives en R-D quand elles déclarent mener des activités de R-D intra-muros ou extra-muros dans le cadre de leurs activités d'innovation de produit et/ou de procédé. Dans d'autres enquêtes, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande, tous les types d'innovation (y compris de commercialisation ou d'organisation) sont pris en compte. Les indicateurs de la collaboration en matière d'innovation rendent compte de l'existence d'une forme de collaboration mais ni de sa nature, de sa fréquence ou de son intensité. La collaboration se limite à l'innovation de produit/procédé dans l'enquête CIS mais concerne tous les types d'innovation (y compris de commercialisation ou d'organisation) dans d'autres enquêtes. En Suisse, elle ne recouvre que la collaboration en R-D. Les caractéristiques des enquêtes (ordre des questions, champ d'application, lien avec d'autres types d'enquêtes, etc.) peuvent influencer sur les réponses apportées par les participants aux questions sur les activités d'innovation et la collaboration avec des tiers.



Extrait de :

## OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013

Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Collaboration en matière d'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-20-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-20-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).